



Mairie de La Regrippière

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de  
Conseillers  
En exercice : 19  
Présents : 17  
Votants : 18

**OBJET :**

INDEMNITE DE  
GARDIENNAGE  
EGLISE 2026

L'an Deux Mille Vingt-six, le jeudi 11 juin  
Le Conseil Municipal de LA REGRIPIERE 44330  
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 20 H  
A la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal EVIN, Maire  
Date de convocation du Conseil Municipal : 3 juin 2026

**PRÉSENTS :** M EVIN P., François LUCAS, Vanessa DHENIN,  
Franck BOUCHEREAU, Bérengère LAMBERT, Alexandre  
BARON, Matthieu DEROUET, Cécilia FONTENEAU, Julien  
KOSIR, Peggy LAURENT, Gwenola MOURAUD, Quentin  
PAQUEREAU, Clémence PETITEAU, Gwladys PROUST,  
Bérénice RICHARD, Bernard SOURISSEAU  
, Sandra TIENNAULT,

**EXCUSÉS :** Cédric CARETTE, Steven VAIDIE

**POUVOIRS :**

M VAIDIE S a donné pouvoir à M BARON A

**SECRETARE :** M SOURISSEAU Bernard  
-----

Considérant la circulaire ministérielle relative à l'indemnité de gardiennage de l'Eglise,

Et après discussion,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de fixer l'indemnité de gardiennage pour l'année 2026 à 200 € qui sera versée à la paroisse St Vincent des Vignes

Cette indemnité sera versée une seule fois.

ACCUSE DE RECEPTION  
PREFECTURE VIA FAST  
Le 15 JUN 2026

Certifié exécutoire par le Maire  
Publié ou notifié le : 17 JUN 2026

Pour extrait conforme au Registre  
Fait aux jour, mois et an ci-dessus,

Le Maire,  
Pascal EVIN